

N° 248 MAI 2018

SOMMAIRE

P. 2	ACTUALITÉS - ACADÉMIE
P. 3	ACTUALITÉS
P. 4	VIE DU SYNDICAT
P. 5 à 7	ÉLECTIONS INTERNES
P. 8	CARRIÈRES

SALAIRES, EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL

- ▶ **Attaque contre les statuts**
 - Recours accru aux contractuels
 - Abandon de missions
 - Plan de départ volontaire
- ▶ **Dégradation des salaires**
 - Gel du point d'indice
 - Augmentation de la CSG non compensée à terme
 - Rétablissement du jour de carence

GRÈVE JEUDI 22 MARS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

avec FSU, CGT, Solidaires, FO, FAFP, CGC, CFTC

Élire les représentants du SNES-FSU à tous les niveaux du syndicat : un acte démocratique.

Tous les trois ans, les syndiqués du SNES-FSU sont appelés à s'exprimer pour désigner les militantes et les militants qui auront en charge l'animation au quotidien de l'outil syndical au service de la profession. Durant près de trois semaines - du 14 mai au 6 juin - dans sa section d'établissement ou en isolé, tout le monde aura la possibilité de participer à ce scrutin pour décider des équipes qui dirigeront pendant le prochain mandat notre syndicat. C'est un acte et un moment important, chacun et chacune doit y prendre part.

Édito

Sauver l'École de la République

La réforme du lycée, engagée par le ministre Blanquer et faisant écho à la promesse du candidat Macron de simplifier le baccalauréat, marque une rupture avec les politiques précédentes. Si les lois d'orientation de 1989 (loi Jospin), de 2005 (Fillon) avaient fixé comme objectif 50 % de la jeunesse diplômé de l'enseignement supérieur, objectif porté à 60 % par Hollande, cette réforme, combinée à celle du baccalauréat et à celle de l'accès à l'université, met un terme à cet objectif.

Pour ce gouvernement, l'élévation générale de qualification de la jeunesse n'est pas une priorité. Seuls les besoins du marché doivent piloter l'ensemble du système. Le collège considéré alors comme la fin de la scolarité obligatoire, il ne serait plus utile de diversifier le lycée en séries et voies. Celles-ci seraient supprimées au profit de parcours d'initiés ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur à quelques privilégiés. Les voies technologiques seraient dénaturées jusqu'à leur tarissement. Quant à la réforme de la voie professionnelle, elle est confiée à la ministre du Travail : tout un symbole !

Pour arriver à cela, le nouveau président à peine élu, et le nouveau gouvernement, à peine désigné, ont habilement instrumentalisé l'échec du tirage au sort d'APB (qui a concerné 0,7 % des élèves de terminale) pour mettre en œuvre une sélection avec la nouvelle plateforme Parcoursup.

Cette réforme du bac, au nom de la simplification, aboutirait à une usine à gaz mêlant épreuves terminales, contrôle continu, contrôle en cours de formation. À coup sûr, cela permettrait de démontrer que le bac est irréformable et que ce qui n'est pas en capacité de passer par les fourches caudines de la réforme doit disparaître. Se dessine à travers ces réformes, le projet éducatif du président Macron, mis en œuvre par le ministre Blanquer, inspiré par les "think tank" du style Terranova ou Institut Montaigne : une scolarité de masse obligatoire se terminant au collège, une scolarité de la seconde à la licence pour la moitié, une scolarité en master pour quelques uns, forcément les plus favorisés.

Ne nous y trompons pas : l'attaque contre l'École n'est pas seulement budgétaire, elle est avant tout idéologique. Si dans les semaines et les mois qui viennent, les personnels, dans leur ensemble, ne s'imposent pas dans ce débat, en expliquant, en se mobilisant, en renversant la table, l'École de la République, ouverte à toutes et tous, visant à conduire chacune et chacun au plus haut niveau de qualification, aura vécu.

Alain Galan, secrétaire général du SNES-FSU.
Nice, le 20 avril 2018.

Professeur.e.s documentalistes : le Rectorat à l'écoute de nos revendications

À la suite de notre demande d'audience, une délégation du SNES-FSU Académie de Nice a été reçue lundi 16/04. Nous avons ouvert la discussion par la question de la mise en œuvre de la nouvelle circulaire de missions en insistant sur le décompte des heures d'enseignement. Nos interlocuteurs ont, dans un premier temps, tenté de développer une lecture restrictive des textes. Mais, face à nos arguments, ils ont fini par concéder que le décompte pouvait être appliqué, à condition que le professeur documentaliste présente son projet pédagogique, en amont, dans les instances (CA, conseil pédagogique...), afin de le porter à la connaissance des équipes et de permettre d'anticiper l'organisation des services. Nous avons ensuite abordé la préparation de la rentrée : établissements de l'éducation prioritaire, gros collèges et lycées avec un seul poste de professeur documentaliste, rompus de temps partiel non compensés, disparition du personnel d'aide... Les représentants du Recteur ont rappelé la création d'un poste entier – et sans redéploiement – au nouveau collège de Pégomas alors que seul le niveau 6^{ème} ouvrira. Ils ont regretté de n'avoir pu tenir leur promesse de créer un 2nd poste dans les gros établissements, du fait de moyens en baisse. Mais ils se sont engagés à être attentifs aux situations que nous leur soumettons, en examinant au plus près l'affectation des stagiaires, des contractuels et le rattachement des nouveaux TZR. Nous avons fait des propositions pour améliorer la situation dans les établissements les plus sous-dotés en postes de professeurs documentalistes, notamment en demandant des modifications sur les berceaux de stagiaires prévus. Nous avons aussi demandé un bilan des demandes de temps partiels afin que des compléments puissent être envisagés. Enfin, nous avons abordé les questions de carrière et de rémunération. L'inspection se dit très occupée par les rendez-vous de carrière, et si elle ne refuse pas, a priori, les inspections d'accompagnement qui peuvent être sollicitées en dehors de ce cadre, celles-ci ne peuvent être une priorité. Nous avons insisté sur la nécessité d'offrir une progression de carrière à des collègues privés d'agrégation, par un accès plus précoce à la hors-classe ou par un soutien des candidatures à la liste d'aptitude au corps des agrégés. Enfin, nous avons pointé l'iniquité concernant la rémunération des activités effectuées en dépassement des horaires réglementaires de service (ex. : « devoirs faits ») mais nous avons été renvoyés sur ce point à des arbitrages nationaux. Lors de cette audience, nos interlocuteurs se sont montrés plutôt à l'écoute de nos revendications mais nous resterons vigilants sur les suites qui seront données aux engagements pris.

Vassilia MARGARIA – Violette PICARD

ACTUALITÉS

TRANSFERT DES DRONISEP, FERMETURE DES CIO : TERRITORIALISATION ET PRIVATISATION DE L'ORIENTATION !

Par
Françoise
Hennecart



Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit de confier aux régions la responsabilité de l'information à l'orientation scolaire. En effet, dans son article 10, il stipule « les missions exercées par les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants sont transférées aux régions[...] ». L'ONISEP central perdrait ainsi toutes les ressources des DRONISEP.

Lors de l'audience accordée au SNES-FSU le 3 avril, le MEN a annoncé la fermeture progressive des CIO non écrite dans le projet de loi. Le MEN a été des plus vagues quant aux justifications et au devenir des personnels. Manifestement, le service public d'orientation de l'EN a été « échangé » contre la maîtrise de l'apprentissage que les régions ont perdu au profit des branches professionnelles ! Cela remet en cause l'équilibre obtenu dans la loi du 5 mars 2014 entre un SPRO, centré sur les actifs et un service public d'orientation de l'EN dédié aux élèves et aux étudiants. En supprimant les CIO, les régions vont pouvoir dans le cadre de nouvelles conventions État/Régions imposer de nouvelles règles. Un ajout à l'article 10 va dans ce sens : *Pour l'exercice de la mission d'information des élèves et des étudiants sur les formations et les métiers, transférée aux régions*

par le présent article, l'Etat et les régions peuvent, à titre expérimental, et pour une durée de trois ans, conclure une convention fixant les modalités de participation des services et établissements de l'Etat au service public régional de l'orientation...

Avec la suppression des CIO, se profile pour les PsyEN-EDO une mise sous double tutelle, une révision de leur statut et de leurs missions pour un ajustement avec les nouvelles missions régionales, prévues dans les conventions. Les arrêtés relatifs à l'organisation des horaires au lycée soumis au CSE du 12 avril, prévoient que l'accompagnement personnalisé des élèves pourrait être assuré « par des organismes invités par l'établissement ou mandatés par les conseils régionaux ». Quel contrôle sur la déontologie, la qualification des intervenants pourraient exercer les équipes, sachant qu'il n'est même pas prévu de les présenter aux CA ? On voit donc, avec la régionalisation de l'orientation scolaire (et en parallèle la régionalisation de la formation professionnelle initiale), s'édifier une logique adéquationniste orientant les élèves en fonction des besoins économiques locaux alors que maintes études ont montré l'illusion de l'adéquation formation-emploi avec en toile de fond une privatisation du service public de l'orientation scolaire. L'éclosion, avec Parcoursup, d'un juteux marché de « coaches » scolaires en est un exemple.

Il nous faut préserver tout le réseau des CIO dans l'Éducation nationale avec les missions qui sont les leurs !

ACADÉMIE

RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENTS : REFUSONS LA DÉRÉGLEMENTATION LOCALE !

Par
Dominique
Queyroulet



Un concept à combattre partout

Sous l'impulsion du proviseur du lycée Thomas Edison à Lorgues, un réseau, dit rural, est en gestation depuis plusieurs mois. Ce réseau, concept venu de l'académie d'Aix-Marseille, regrouperait le lycée et collège de Lorgues, les collèges d'Aups, Le Luc et Vidauban. Un projet de convention a été soumis aux établissements pour adoption par leur conseil d'administration. À ce jour, le CA du collège de Lorgues a largement repoussé cette convention (10 voix contre, 1 abstention et 5 pour) et le CA du collège d'Aups n'a été ni consulté ni informé. Alerté par des militants SNES-FSU dans les établissements qui nous ont communiqués ce texte, le SNES-FSU Académie de Nice a pu constater les dangers de cette convention qui permettrait de mutualiser des moyens financiers, des DGH et des postes ! Concernant la mutualisation des moyens financiers, outre le fait que les conseils régionaux et départementaux devront accepter qu'une partie de leurs subventions deviennent miscibles, chaque CA se verra privé de la gestion d'une partie de son budget. Interpellé par le SNES-FSU, le conseil départemental du Var découvrirait cette convention qu'il est censé approuver ! Le recteur de l'académie de Nice, interpellé par le SNES-FSU lors du CTA du 15 janvier, semblait lui aussi découvrir la chose !

Refusons les dérapages locaux

Dans ce projet, le réseau devra développer une offre de formation cohérente alors que cette mission est du ressort de la DSDEN et du rectorat, après consultation des comités techniques (CTSD et CTA). Mais plus incroyable encore, la convention affiche pour objectifs d'harmoniser les pratiques et les projets, la formation commune des personnels et l'accueil des enseignants débutants, mais encore, la définition « plus fonctionnelle » des services des personnels ! Ce type de réseau d'établissement va court-circuiter les attributions de chaque CA d'établissement : rappelons que les articles L 421-2 et L 421-4 du code de l'éducation n'ont pas été abolis et que chaque établissement dispose d'une autonomie sur l'emploi des dotations dans le respect des horaires et obligations réglementaires. Enfin, en s'attribuant des prérogatives qui sont actuellement du ressort du rectorat, de la DSDEN et des EPLE, ce réseau dessaisirait les élus des CA et les élus des différents C.T. de leurs attributions au profit d'une instance non élue et dans laquelle, bien évidemment, les personnels ne seraient pas représentés. C'est pour cela, que le SNES-FSU Académie de Nice appelle les CA concernés à voter contre cette convention et, conformément à ses premières interventions, il continuera à demander au recteur l'abandon de la création de ce réseau de mutualisation.

RÉFORME DU LYCÉE : VERS UNE PERTE DE COHÉRENCE DES SAVOIRS

Les projets de réforme du lycée se confirment depuis le CSE du 12 avril et ils actent une transformation profonde du lycée et du métier enseignant. Ils préfigurent aussi une refonte d'ampleur des programmes. Cette réforme est construite dans le droit fil de celle du collège, avec la même logique budgétaire et la même logique politique du toujours plus de tri social !

Seconde

La marge horaire de 12 heures par division en Seconde (actuellement 10h30), va servir à la fois à financer tout l'AP (les 54 h pour l'accompagnement au choix à l'orientation comprise !), tous les enseignements facultatifs et les éventuels dédoublements. L'AP a totalement disparu des grilles et ne sera donc attribué qu'en fonction des besoins des élèves, ponctuellement, avec une priorité donnée au français et aux maths.

Seuls les enseignements communs restent obligatoires et un élève pourra donc s'y limiter, soit 26h30 hebdomadaire (contre 28,30h actuellement). Toutes les options deviennent facultatives et relèguent du même coup les enseignements technologiques à de l'accessoire. Quel avenir pour la voie technologique dans ces conditions ? De plus, les élèves ne peuvent choisir que deux enseignements optionnels. Le SNES-FSU a demandé qu'une au moins de ces deux options passe en enseignement obligatoire, au choix. Les enseignements d'exploration disparaissent également et avec eux, méthodes et pratiques scientifiques (MPS), littérature et société, informatique et culture du numérique (ICN) et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG).

Les Sciences économiques et sociales (SES) intègrent le tronc commun avec l'horaire toujours aussi faible de 1h30. L'intervention du SNES-FSU a permis que le nouvel enseignement prévu des « sciences numériques » à hauteur d'une seule heure hebdomadaire devienne « enseignement numérique et technologique » à 1h30 au lieu d'1h, avec l'ajout dans les options technologiques d'un enseignement préfigurant STMG, dont le titre et le contenu reste à déterminer...

Le Ministère reconnaît que cela va se traduire par des suppressions de postes. Le SNES-FSU les a chiffrées à 7000.

Première et Terminale

En voie générale, les séries sont remplacées par des parcours fondés sur 3 spécialités en première et deux en terminale dont les horaires sont fixés respectivement à 4h puis 6h. On ne sait pas vraiment si un cadrage national imposera à tous les établissements des « triplettes » ou des « doublettes » de spécialités pour assurer une relative égalité d'accès à la formation. Rien n'apparaît dans le projet pour l'instant.

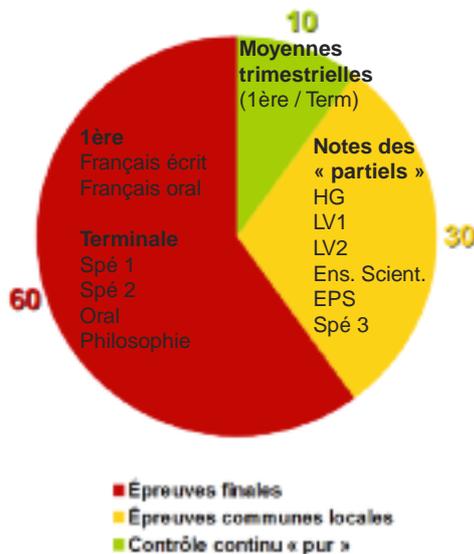
En cycle terminal général : la marge horaire est passée de 7 à 8 h et a été ajoutée une spécialité « Littérature et LCA ». En cycle terminal technologique, en STMG, est prévue 1h de marge en plus et le retour de la spécialité « Ressources humaines communications ».

Les stratégies individuelles et les attendus de l'enseignement supérieur vont dicter finalement le choix de parcours et faire disparaître à terme tous les enseignements devenus inutiles sur le marché éducatif. Les spécialités littéraires, artistiques et de sciences humaines n'auraient, dans ce schéma, que peu d'avenir au lycée.

Par
Fabienne
Langoureau



Baccalauréat



Le ministre annonçait un BAC, musclé, renforcé et simplifié. Il propose, en fait, un bac en continu avec une évaluation permanente, dévalué car local et complexifié à outrance. Par cette réforme, le gouvernement met fin à des décennies de démocratisation scolaire durant lesquelles le BAC constituait une référence commune en ouvrant l'accès à des études universitaires de son choix.

Calendrier

Les nouveaux programmes seront communiqués en décembre 2018. Il est prévu qu'à la rentrée 2019, la réforme soit mise en œuvre simultanément en Seconde et Première. À la rentrée 2020, la réforme suivra en Terminale et donnera lieu à la première session du baccalauréat en juin 2021

Post bac

Les équipes se sont toujours prononcées sur les poursuites d'études dans des filières sélectives, l'accès à l'université a jusqu'ici été libre et doit le rester. C'est la garantie pour les élèves de pouvoir poursuivre leurs études dans le supérieur, d'élever leur niveau de qualification. 80% des bacheliers qui sont entrés dans l'enseignement supérieur y ont obtenu un diplôme, ce qui place la France au-dessus de la moyenne de l'OCDE et loin devant certains pays pourtant souvent cités en modèles, notamment les pays scandinaves. On est loin des fantasmes sur les échecs du système universitaire français.

L'expérience montre que de nombreux élèves construisent leurs projets progressivement. Avec cette réforme, à 18 ans, un élève devra donc avoir un projet précis, ne jamais perdre de temps, ne jamais hésiter, ne jamais se tromper. Ce déni au droit à l'erreur, au droit à la réorientation, montre le peu de considération avec laquelle le gouvernement traite la jeunesse.

Réaffirmons avec force notre volonté de construire un système éducatif ambitieux et émancipateur pour la jeunesse, avec des personnels d'enseignement et d'éducation reconnus et revalorisés et non assignés à des tâches qui les éloignent du cœur de leur mission.

Seule la mobilisation des personnels permettra de faire obstacle à la mise en œuvre d'un projet éducatif profondément réactionnaire.

Quel lycée pour demain ? Stage du 17 avril 2018 au lycée Calmette de Nice

Claire Guéville, secrétaire nationale du SNES-FSU en charge du secteur lycée, a pu apporter des réponses à 60 collègues soucieux d'en savoir plus et prêts à construire des alternatives. Elle a donné des informations sur l'esprit de la réforme Blanquer, très éloignée de la démocratisation que défend le SNES-FSU, des précisions sur Parcoursup, sur les réformes du bac et du lycée qui seront mises en place en septembre 2019 pour les classes de seconde et de 1^{ère}.

Voir lien ci dessous :

<https://www.snes.edu/Toujours-moins.html>

Après le CSE du 12 avril dernier, il y a eu quelques modifications des grilles horaires, ce qui doit nous encourager à nous mobiliser davantage encore contre la réforme du lycée.

Lutter contre la réforme du lycée, du bac et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, c'est lutter contre un bac de plus en plus local et inégalitaire, contre une sélection à l'université, tri social qui ne dit pas son nom puisque des officines privées proposent d'ores et déjà leurs « services » pour écrire CV et lettres de motivation aux lycéens en ayant les moyens!

Lutter contre la réforme du lycée, c'est lutter contre une remise en question de nos expertises disciplinaires, lutter contre une conception de nos métiers tournée vers l'évaluation permanente ce qui signifie alourdissement de la charge de travail et désorganisation des établissements.

Lutter contre la réforme du lycée c'est affirmer que ce n'est pas en faisant moins (d'heures de cours et d'enseignement en groupe !) avec plus (d'élèves par classe !) que l'on permettra à tous les élèves de réussir leur scolarité au lycée, d'être autonomes dans leur travail et de se préparer à l'enseignement supérieur.

C'est un lycée qui privilégie les parcours d'initiés guidés par les attendus de Parcoursup.

Le bac devient lui même de plus en plus complexe entre épreuves terminales, épreuves communes en 1ère et terminale et moyenne non pondérée du cycle. Outre la dégradation de nos conditions de travail et le renforcement des pressions managériales locales, le risque est grand, dans le continuum bac +3/bac -3 qui sous-tend ces réformes, que le bac ne soit plus réellement le premier grade universitaire.

Sur fond de budget restreint, d'attaque de nos statuts (notamment la définition hebdomadaire de nos services), mais aussi de suppression de milliers de postes.

Consultez le numéro 777 de l'US
https://www.snes.edu/IMG/pdf/l_us_77_pdf_bd.pdf

et la page d'actualité du site national du SNES-FSU remise à jour très régulièrement
<https://www.snes.edu/Lycees-bac-post-bac-s-informer-et-agir.html>

Coline Rozerot

Budgets des lycées : il faut davantage d'ambition !

Alors que l'on pouvait lire dans les ascenseurs de l'hôtel de Région, au moment du vote du budget, un slogan que l'on ne peut que partager : "éducation et formation : des enjeux majeurs", le projet de budget sur les lycées ne correspond pas cet affichage. En effet, la baisse de près de 10 millions d'€ des investissements va encore nous éloigner de la moyenne nationale : en 2017 il y a eu 32 €/habitant d'investi en région PACA alors qu'au plan national on compte 35€/h.

Quelques chantiers

Même si notre académie voit une partie des investissements fléchée vers notre territoire, les différents besoins des deux académies de notre région ne sont pas tous pris en compte. Pour l'année budgétaire à venir, des travaux de réhabilitation sont programmés pour les lycées du Parc Impérial à Nice, Rouvière à Toulon et Raynaud à Brignoles. En ce qui concerne les structures sportives, des travaux sont prévus voire de nouvelles constructions au lycée de la Montagne à Valdeblore, au lycée Carnot à Cannes, au lycée du Golfe de Saint-Tropez à Gassin et une structure commune pour les lycées Camus et Galliéni à Fréjus. Pour l'heure, la reconstruction du lycée Golf Hôtel à Hyères couplée à la construction d'un nouveau lycée dans le centre Var ne sont pas encore budgétées pour cette année.

Améliorer le quotidien des personnels et des élèves

Globalement, les dépenses par lycéen dans notre région étaient l'an dernier de 2 435 € alors qu'au plan national ont été dépensés en moyenne 2 587 € par lycéen. Nous sommes convaincus qu'il faut investir davantage dans les lycées et pas forcément en augmentant de près de 200% les dépenses pour mise en sécurité des établissements. D'autres besoins urgents, en lien avec la progression démographique et les évolutions pédagogiques, existent et pèsent négativement sur le quotidien des personnels et des élèves. Il est aussi souhaitable d'améliorer l'offre de formation sur l'ensemble de notre académie pour développer enfin une carte des formations du XXIème siècle.

Richard GHIS

VIE DU SYNDICAT

ÉLISEZ VOS DIRECTIONS DU 14 MAI AU 6 JUIN 2018.

Par
Alain Galan



Du lundi 14 mai au mercredi 6 juin 2018 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes nationale, académique et départementales qui animeront le SNES-FSU pour les deux années à venir.

Le SNES-FSU « veille à associer les syndiqué-e-s à tous les aspects de la vie syndicale, de l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux, au contrôle de ceux qu'ils mandatent ». C'est ce qu'affirme le préambule des statuts du SNES-FSU. La démocratie interne est donc une valeur fondatrice de notre syndicalisme.

Tous les trois ans, les syndiqués sont appelés avant les congrès académique et national, à porter avis sur l'activité du syndicat sur les deux années écoulées : c'est la période de vote sur les rapports d'activité et financiers académiques et nationaux.

À l'issue des congrès, lieux d'élaboration et de mise à jour des mandats, les syndiqués sont appelés à choisir les responsables qui devront mettre en œuvre les mandats.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée (ou tendances) qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Chaque syndiqué est invité à se prononcer à bulletin secret.

4 votes sont à émettre

- au plan national : 2 votes

- une liste de candidat(e)s à la commission administrative nationale du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat), composée de 75 titulaires et 75 suppléant(e)s ;
- un(e) secrétaire (titulaire et suppléant(e)) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,

- au plan académique : 1 vote

une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique du SNES-FSU, composée de 34 titulaires et 34 suppléant(e)s ;

- au plan départemental (Var ou Alpes-Maritimes) : 1 vote

une liste de candidat(e)s au bureau départemental du SNES-FSU composée de 7 titulaires et 7 suppléant(e)s pour le bureau départemental des Alpes-Maritimes, de 12 titulaires et de 12 suppléant(e)s pour le bureau départemental du Var.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les candidat-e-s pour les secrétariats de catégories se trouvent dans le supplément à l'US 777 du 14 avril 2018.

Voter dans la section d'établissement

Prenez contact avec le représentant du SNES-FSU dans votre établissement pour obtenir le matériel de vote. Chaque section d'établissement doit organiser le scrutin.

Voter par correspondance

Les retraités et les syndiqués «isolés» ont reçu à leur adresse personnelle le matériel de vote à retourner à la section académique.

Pour tout problème, n'hésitez pas à prendre contact avec la section académique.

LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER ACADÉMIQUES ADOPTÉS.

Par
Alain Galan



La participation à ce scrutin est en hausse par rapport au même scrutin tenu il y a deux ans : 34,38% contre 27,83%. C'est une bonne nouvelle, mais nous devons continuer à mieux aider les sections d'établissement à organiser les scrutins internes et mieux expliquer aux syndiqué-e-s les enjeux de ces scrutins.

Le rapport d'activité académique a été largement approuvé par les syndiqué-e-s (+0,75 pt) même si nous devons noter une augmentation des votes contre (+1,26) et une baisse des abstentions (-2,02).

Le rapport financier académique a été largement approuvé par les syndiqué-e-s (+1,88 pt) même si nous devons noter une légère augmentation des

votes contre (+0,34) et une baisse des abstentions (-2,19).

Pour les militantes et les militants qui ont eu la charge de l'animation quotidienne du syndicat aux niveaux départementaux et académique, c'est une forme de reconnaissance du travail accompli.

	Rapport d'activité		Rapport financier	
Inscrits	1879		1879	
Votants	646	34,38%	646	34,38%
Blancs/nuls	8		8	
Exprimés	638		638	
Pour	551	86,36%	563	88,24%
Contre	31	4,86%	13	2,04%
Abstention	56	8,78%	62	9,72%

ÉLECTIONS INTERNES

Unité & Action

UN SNES-FSU COMBATTIF, AU PLUS PRÈS DE NOS PROFESSIONS.

Contre les inégalités

Depuis plusieurs années au niveau national, comme aux niveaux académique et départementaux, les syndiqué-e-s du SNES-FSU ont confié la responsabilité de l'animation et de la direction du SNES-FSU aux militant-e-s Unité & Action.

Ces militant-e-s sollicitent, de nouveau, la confiance des syndiqué-e-s, pour un mandat de trois ans, à un moment où la Fonction publique, l'École, la jeunesse et le salariat subissent la brutalité d'un gouvernement aux politiques toujours plus inégalitaires. Fiscalité en faveur des plus riches, remise en question de la protection sociale, projets de réforme mortifère des retraites, augmentation de la CSG frappant en premier lieu les retraités, stigmatisation des chômeurs, mépris pour les sans domicile et les mal logés : autant d'exemples qui illustrent bien les politiques engagées. Il s'agit d'une petite caste qui s'enrichit au détriment du plus grand nombre.

Pour la fonction publique

Après le gel du point d'indice et le rétablissement d'un jour de carence, se profile une réforme du statut qui affaiblirait la représentation syndicale des personnels (commissions paritaires, CHSCT), prévoirait d'augmenter le recrutement de contractuels et individualiserait les rémunérations. Assurément, le gouvernement, pour mettre en œuvre ses réformes, souhaite se débarrasser d'une Fonction publique indépendante des pressions de tous ordres et au service de l'intérêt général. Pour Unité & Action, la défense de la Fonction publique, réellement menacée, doit être une priorité.

Pour le second degré et l'éducation

Dans le second degré, Unité & Action continuera le combat pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières, pour de meilleures conditions d'exercice, avec notamment, la baisse des effectifs dans les classes.

En collège, comme en lycée, les mêmes logiques s'appliquent sur fond de restrictions budgétaires. Au collège, les savoirs disciplinaires ont été attaqués et les conditions de travail lourdement dégradées. Unité & Action luttera contre les réformes du lycée et du post Bac qui vont créer un bac inégalitaire, instaurer la sélection à l'entrée de l'Université et modifier en profondeur nos métiers : plus d'évaluation que d'enseignement, perte de sens des disciplines, désorganisation des établissements, augmentation de la charge de travail. U&A refuse également le transfert aux régions de l'orientation et de ses personnels et exige le maintien des CIO dans l'Éducation Nationale.

Rassembler nos professions et le syndicalisme

Le courant Unité & Action au sein du SNES-FSU se donne pour mission première de rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation en favorisant la vie syndicale dans les sections d'établissement (S1), en multipliant les réunions et le dialogue dans les établissements avec les militants à tous les niveaux, notamment pour que la profession s'approprie davantage la réflexion sur le métier.

La ligne directrice d'Unité & Action, c'est un syndicalisme dont le point de départ est le vécu des collègues dans leur réalité quotidienne, sur le lieu de travail. C'est aussi la volonté d'obtenir des avancées, pour les personnels et le service public, sans perdre de vue l'objectif d'une transformation profonde de la société.

Pour cela, nous travaillons à rassembler la profession dans sa diversité et à porter, avec elle, des revendications qui permettent des mobilisations majoritaires et les plus unitaires possibles.

Les mobilisations se développent dans le pays : nombreux sont ceux, salariés et retraités, qui ne sont pas prêts à se laisser faire. Il faut mener un travail de fond pour unir ces luttes qui ont toutes pour origine la politique anti-sociale du gouvernement. Mais l'unité syndicale ne va pas de soi et la convergence entre public et privé demande du temps et des efforts de dialogue : c'est un des objectifs à atteindre que se donnent les directions Unité & Action du SNES-FSU et la FSU.

Voter Unité & Action

C'est s'inscrire dans la volonté de mettre en avant, avec les personnels, nos revendications et de créer, dans la recherche de l'unité, le rapport de forces nécessaire pour engager des avancées.

C'est continuer à faire du SNES-FSU le premier syndicat du second degré, proche des personnels.

C'est agir pour le développement de notre fédération, la FSU, et porter une dynamique de rassemblement des forces syndicales disponibles. La campagne des élections professionnelles de décembre 2018 devra mettre en lumière l'enjeu majeur que représente le renforcement du SNES-FSU et de la FSU.

C'est approuver un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui allie actions et discussions sans concession avec le pouvoir en place, qui recherche l'unité d'action et qui travaille au rassemblement des forces syndicales.

Contact : ueta@nice.snes.edu

École Émancipée (ÉE)

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE VOTRE CARRIÈRE C'EST MAINTENANT : VOUS AVEZ L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE GAGNER LA LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE !

Mais pour cela vous devez passer avec succès le test de compétences ci-dessous...

Compétence 1 : Agir en syndicat responsable et selon des principes éthiques

Vous êtes secrétaire général du SNES, vous faites face à un gouvernement qui gèle le point d'indice, rétablit le jour de carence, renforce partout le pouvoir de la hiérarchie, casse le code du travail, s'apprête à démolir l'assurance chômage et la formation professionnelle :

- ♣ Vous organisez une pétition
- ♣ Vous posez un préavis de grève sans y appeler
- ♥ Vous appelez à la grève et vous mettez tout en œuvre pour qu'elle réussisse avec reconduction si possible pour imposer le rapport de force au ministère

Compétence 2 : Utiliser un langage clair et adapté

Pour vous une évaluation des personnels par le chef d'établissement sur la base de « compétences » qui ne constituent pas le cœur de notre métier c'est :

- ♣ Une victoire syndicale.
- ♣ Mieux que si c'était pire.
- ♥ Une vraie régression qui renforce le pouvoir prescriptif des chefs d'établissement.

Compétence 3 : Contribuer à l'action de la communauté éducative

Pour dénoncer le livret de compétences et en combattre la mise en application :

- ♣ Vous laissez les collègues se débrouiller dans leur établissement.

- ♣ Vous attendez le 3^{ème} trimestre pour donner une consigne syndicale.
- ♥ Vous organisez une campagne de boycott dès le début en expliquant que c'est le principe même du socle de compétences qui est au cœur de l'école libérale que nous combattons.

Compétence 4 : Installer et maintenir un climat propice aux luttes

Face à l'offensive idéologique libérale qui promeut la concurrence de tous contre tous :

- ♣ Vous vous dites que la société vire à droite et que ce n'est pas la peine de parler des choses qui fâchent.
- ♣ Vous faites campagne sur les maigres gains de pouvoir d'achat du PPCR.
- ♥ Vous faites des campagnes de fond sur les alternatives sociales fondées sur les principes d'égalité, de solidarité, et d'émancipation collective, parce que c'est en gagnant la bataille des idées qu'on peut engager la lutte.

Compétence 5 : Maîtriser les savoirs syndicaux et leur pratique

Pour vous l'École Émancipée c'est (plusieurs réponses possibles) :

- ♥ Une tendance qui fait vivre le pluralisme au sein du SNES FSU pour que celui-ci soit véritablement représentatif du milieu qu'il syndique.
- ♥ Une tendance qui se bat au quotidien pour que le SNES FSU adopte une orientation plus combative et radicale.
- ♣ Une bande d'agités qui voient le mal partout

Si vous totalisez 6 ♥, un nouvel horizon syndical s'offre à vous, votez Ecole Émancipée

(ce06rozenn@gmail.com ou oliviersillam@gmail.com) !

ÉLECTIONS INTERNES

École Émancipée

Commission Administrative Académique

- 1) Rozenn CROS (certifiée anglais – Lycée Bristol, Cannes)
- 2) Antonio MOLFESE (certifié philosophie – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 3) Valérie ANDRIEU-PINOTEAU (certifiée philosophie – Lycée Matisse, Vence)
- 4) Olivier SILLAM (certifié Histoire-géographie – Lycée Calmette, Nice)
- 5) Marie-Louise GONZALEZ (agrégée espagnol – CIV, Valbonne)
- 6) Philippe GANDIN (certifié histoire-géographie – Collège Paul Langevin, Carros)
- 7) Béatrice TRANI (certifiée SES - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 8) Fabienne ARNOUX (certifiée anglais – Lycée Bristol, Cannes)
- 9) Grégoire KRACHT (certifié SES – Lycée du Parc Impérial, Nice)
- 10) Myriam SADNI (certifiée SVT – Lycée de la Montagne, Valdeblorre)
- 11) Catherine JOUANNEAU (certifiée Histoire-géographie – Lycée Jean Moulin, Draguignan)
- 12) Lilli ATTANASIO (certifiée italien – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 13) Jessica DEVISMES (certifiée espagnol – Lycée Calmette, Nice)
- 14) Sylvie COSSEDDU (certifiée Lettres Modernes – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 15) Noémie MENDEZ (certifiée SES – Lycée Bristol, Cannes)
- 16) Vanessa METTOUDI (agrégée Lettres modernes – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 17) Véronique DOVAL (certifiée anglais – Collège Paul Langevin, Carros)
- 18) Isabelle BORDREUIL (certifiée SES – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 19) Pierre-Yves LAFAGES (agrégé Lettres modernes – Lycée Calmette, Nice)
- 20) Dolorès CHENNETIER (certifiée Lettres modernes – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 21) Myriem REBAÏ (certifiée Histoire-géographie – Lycée Estienne d'Orves, Nice)
- 22) Christophe DEVRED (certifié anglais – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 23) Bernard RUQUET (certifié philosophie – Lycée Amiral de Grasse, Grasse)
- 24) Lucien-David SERRA (certifié Histoire-géographie – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 25) Charlotte TEULIER (certifiée espagnol – Collège Vernier, Nice)
- 26) Olivier TOMA (certifié physique-chimie – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 27) Anthony TONNERRE (agrégé Histoire-géographie – Lycée Estienne d'Orves, Nice)
- 28) Maria-Rosario VILAR (certifié espagnol - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 29) Laurence ORLANDI (certifiée maths – Collège Paul Langevin, Carros)
- 30) Céline FOLCO (agrégée anglais - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 31) Albertine BENEDETTO (agrégée Lettres classiques – Lycée Jean Aicard, Hyères)
- 32) Olivier LEBEL (agrégé Histoire-géographie - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 33) Rozenn LE TROTTER (certifiée anglais - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 34) Ysabel LOPEZ-THOUAILLE (agrégée espagnol - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)



Bureau Départemental des Alpes-Maritimes

- 1) Antonio MOLFESE (certifié philosophie – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 2) Rozenn CROS (certifiée anglais – Lycée Bristol, Cannes)
- 3) Valérie ANDRIEU-PINOTEAU (certifiée philosophie – Lycée Matisse, Vence)
- 4) Olivier SILLAM (certifié Histoire-géographie – Lycée Calmette, Nice)
- 5) Marie-Louise GONZALEZ (agrégée espagnol – CIV, Valbonne)
- 6) Philippe GANDIN (certifié histoire-géographie – Collège Paul Langevin, Carros)
- 7) Béatrice TRANI (certifiée SES - Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 8) Fabienne ARNOUX (certifiée anglais – Lycée Bristol, Cannes)
- 9) Grégoire KRACHT (certifié SES – Lycée du Parc Impérial, Nice)
- 10) Myriam SADNI (certifiée SVT – Lycée de la Montagne, Valdeblorre)
- 11) Lilli ATTANASIO (certifiée italien – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 12) Jessica DEVISMES (certifiée espagnol – Lycée Calmette, Nice)
- 13) Sylvie COSSEDDU (certifiée Lettres Modernes – Lycée Renoir, Cagnes-sur-mer)
- 14) Noémie MENDEZ (certifiée SES – Lycée Bristol, Cannes)

NB : la tendance École Émancipée ne présente pas de liste pour l'élection au bureau départemental du Var.

ÉLECTIONS INTERNES

Unité & Action

Commission Administrative Académique

1 Langoureau Fabienne	06	agr	LM	lyc Calmette	Nice
2 Galan Alain	06	cert	techno	clg Carles	Contes
3 Laugier Jean-Pierre	06	cert	SVT	lyc Parc Impérial	Nice
4 Rozerot Coline	83	cert	hist-g	lyc Edison	Lorgues
5 Ghis Richard	83	cert	math	lyc Camus	Fréjus
6 Clot Jean-Paul	06	biadm	hist-g	lyc Parc Impérial	Nice
7 Guignonnet Maryvonne	83	agr	LM	lyc Rouvière	Toulon
8 Queyroulet Dominique	83	cert	techno	clg F. Mistral	Bormes
9 Bagge Julie	06	agr	philo	lyc Goscinnny	Drap
10 Giauffer Didier	06	cert	SVT	lyc T. Maulnier	Nice
11 Margaria-Pena Vassilia	06	cert	doc	clg L'Archet	Nice
12 Negrel Frédéric	83	cert	hist-g	clg H. Nans	Aups
13 Clerc Geneviève	83	cert	hist-g	lyc Golfe de St Tropez	Gassin
14 Gauvrit Frédéric	06	cert	hist-g	lyc International	Valbonne
15 Rongeard Alexandra	06	agr	anglais	lyc Jules Ferry	Cannes
16 Giovanazzi Fabrice	06	cert	hist-g	lyc E. d'Orves	Nice
17 Hory Marie-Anne	83	cert	sc phy	lyc Beaussier	La Seyne
18 Muller Serge	06	cert	math	lyc T. Maulnier	Nice
19 Ugolini Nelly	06	biadm	italien	lyc Goscinnny	Drap
20 Monnet Anne	06	cpe	educ	clg Les Vallergues	Cannes
21 Michelangeli Eric	06	agr	hist-g	lyc Calmette	Nice
22 Ferry Arciszewski Corine	83	psyen	orienta	cio	Hyères
23 Combette Bruno	83	agr	hist-g	lyc Paul Langevin	La Seyne
24 Langoureau Jean-Marie	06	retr			Cannes
25 El Ouaraq Abdellah	83	cert	sc phy	clg La Peyroua	Le Muy
26 Picard Violette	83	cert	doc	clg Marcel Pagnol	Toulon
27 Rosso Baptiste	06	cert	techno	clg L'Archet	Nice
28 Gazagnaire Héloïse	06	cert	anglais	clg Les Bréguières	Cagnes/mer
29 Thomas Thierry	83	cert	sc phy	clg Thomas	Draguignan
30 Maudua Claire	83	cert	math	lyc du Coudon	La Garde
31 Liens Laurent	83	cert	SES	lyc Camus	Fréjus
32 Le Buzulier Isabelle	83	cert	SES	lyc St Exupéry	St Raphael
33 Moschetti Gaëlle	06	ctr	orienta	cio	Nice
34 Deroch Bruno	83	cert	math	lyc Val d'Argens	Le Muy
35 Abric Berangère	06	cert	math	clg international	Valbonne
36 Bonfils Julie	06	cert	sc phy	lyc Audibert	Antibes
37 Cantaloube Anne	83	biadm	angl	lyc St Exupéry	St Raphael
38 Lopez Laurent	83	agr	math	lyc Beaussier	La Seyne
39 Giacomuzzo Nicole	83	retr			Brignoles
40 Delansay Delphine	06	agr	LC	lyc E. d'Orves	Nice
41 Michelangeli A.-Estelle	06	agr	LM	lyc Calmette	Nice
42 Ricerchi Christophe	06	cert	hist-g	lyc Parc Impérial	Nice
43 Falco Joséphine	83	cert	esp	lyc St Exupéry	St Raphael
44 Fenouille Julie	06	agr	hist-g	clg Carles	Contes
45 Gode Didier	06	cert	math	lyc E. d'Orves	Nice
46 Le Rouzic Lhuillier Muriel	06	cert	anglais	lyc Apollinaire	Nice
47 Tiberti Alain	06	retr			Nice
48 Saadoun Daniel	83	cert	techno	clg l'Esterel	St Raphael
49 Ventadoux Corine	83	cert	gé bio	lyc Bonaparte	Toulon
50 Colas Martinez Patricia	06	psyen	orienta	cio	Cannes
51 Becette Gaël	83	cpe	educ	lyc Camus	Fréjus
52 Guenfoud Sarida	83	cert	math	clg La Marquisanne	Toulon
53 Olivier Mathieu	83	agr	hist-g	lyc Dumont d'Urville	Toulon
54 Fache Maguy	83	retr			Toulon
55 Sedes Magali	83	biadm	SVT	lyc Val d'Argens	Le Muy
56 Ferrero Gilles	83	cert	hist-g	clg Django Reinhardt	Toulon
57 Drevet Carine	06	cert	math	clg L'Archet	Nice
58 Romagny Murielle	06	cert	LM	clg Port-Lympia	Nice
59 Levenes Jean-Luc	06	cert	techno	clg Fabre	Nice
60 Murriss Martine	06	ma	italien	clg Jean Franco	St Etienne/Tinée
61 Frank-Niro Léonie	06	agr	allemand	clg International	Valbonne
62 Carratala Laurent	83	bi-ad	hist-g	lyc Raynouard	Brignoles
63 Levy Brigitte	83	cpe	educ	clg Romain Blache	St Cyr
64 Disperati Marianne	83	cert	math	clg J. d'Arbaud	Barjols
65 Verdier Virginie	06	cert	ang	clg Matisse	Nice
66 Muller Florence	06	agr	math	lyc Masséna	Nice
67 Quenech'du Hervé	06	biad	SII	lyc Leonard de Vinci	Antibes
68 Ciaravino Claudia	83	cert	sc phy	clg Villeneuve	Fréjus

Bureau Départemental du Var

1 Queyroulet Dominique	cert	techno	clg F. Mistral	Bormes
2 Guignonnet Maryvonne	agr	LM	lyc Rouvière	Toulon
3 Combette Bruno	agr	hist-g	lyc Langevin	La Seyne
4 Clerc Geneviève	cert	hist-g	lyc Golfe de ST	Gassin
5 Casals Benoit	cert	hist-g	lyc Beaussier	La Seyne
6 Hory Marie-Anne	cert	sc phy	lyc Beaussier	La Seyne
7 El Ouaraq Abdellah	cert	sc phy	clg La Peyroua	Le Muy
8 Lévy Brigitte	cpe	educ	clg R. Blache	St Cyr
9 Negrel Frédéric	cert	hist-g	clg H. Nans	Aups
10 Rozerot Coline	cert	hist-g	lyc Edison	Lorgues
11 Thomas Thierry	cert	sc phy	clg Thomas	Draguignan
12 Fache Maguy	retr			Toulon
13 Liens Laurent	cert	SES	lyc Camus	Fréjus
14 Picard Violette	cert	doc	clg Pagnol	Toulon
15 Ferrero Gilles	cert	maths	clg Reinhardt	Toulon
16 Giacomuzzo Nicole	retr			Brignoles
17 Deroch Bruno	cert	maths	lyc Val d'Argens	Le Muy
18 Maudua Claire	cert	maths	lyc du Coudon	La Garde
19 Ghis Richard	cert	maths	lyc A. Camus	Fréjus
20 Guenfoud Saïda	cert	maths	clg La Marquisanne	Toulon
21 Hamon Erwann	cert	sc phy	clg De Leusse	La Londe
22 Sedes Magali	biadm	SVT	lyc Val d'Argens	Le Muy
23 Carratala Laurent	biadm	hist-g	lyc Raynouard	Brignoles
24 Moreau Santi	cert	esp	lyc A-Sophie Pic	Toulon
25 Lopez Laurent	agr	maths	lyc Beaussier	La Seyne
26 Durup Nathalie	cert	maths	clg Les Eucalyptus	Ollioules



Bureau Départemental des Alpes-Maritimes

1 Clot Jean-Paul	biadm	hist-g	lyc Parc Impérial	Nice
2 Margaria-Pena Vassilia	cert	doc	clg L'Archet	Nice
3 Giauffer Didier	cert	SVT	lyc T. Maulnier	Nice
4 Ugolini Nelly	biadm	italien	lyc Goscinnny	Drap
5 Rosso Baptiste	cert	techno	clg L'Archet	Nice
6 Bagge Julie	agr	philo	lyc Goscinnny	Drap
7 Tiberti Alain	retr			Nice
8 Drevet Carine	cert	math	clg L'Archet	Nice
9 Antonini Emmanuel	cert	hist-g	clg Matisse	Nice
10 Muller Serge	cert	math	lyc T. Maulnier	Nice
11 Gode Didier	cert	math	lyc E. d'Orves	Nice
12 Monnet Anne	cpe	educ	clg Les Vallergues	Cannes
13 Chorda Christophe	cert	LM	clg Rostand	Nice
14 Langoureau Fabienne	agr	LM	lyc Calmette	Nice

Le 6 décembre 2018, je vote SNES-FSU et je vote FSU.

Le 6 décembre 2018, dans toutes les fonctions publiques, se tiendront les élections professionnelles.

Il s'agira de renouveler le mandat de celles et ceux qui ont eu la charge de vous représenter, de vous défendre, d'exiger des règles transparentes et communes pour les opérations de gestion.

À l'heure où le gouvernement souhaite réduire à la portion congrue le paritarisme, ce scrutin revêtira une importance cruciale.

En effet, serait envisagé de ne soumettre à la consultation des CAPA que les situations individuelles de contestation d'une décision administrative et non plus l'examen complet des tableaux de promotion ou de mutation. Ce serait là un recul historique des garanties de transparence et d'équité de traitement pour tous les personnels.

Sur le mandat écoulé de 2014 à 2018, vos élu-e-s SNES-FSU en CAP (commission administrative paritaire) et, avec la FSU, en CT (comité technique) n'ont eu de cesse de défendre les personnels et le service public.

Deux exemples :

En CAPA. Ne pas se laisser confisquer les acquis de la profession.

En intervenant pour que soient promus à la classe exceptionnelle les collègues au dernier échelon de la hors classe les plus proches de la retraite, c'est garantir pour les années futures la promotion du plus grand nombre.

En CT. Défendre le service public.

En intervenant pour faire créer un maximum de postes dans les établissements lors des opérations de carte scolaire, c'est renforcer le service public de l'Éducation nationale dans nos établissements en y affectant des personnels formés et qualifiés. C'est aussi renforcer la mobilité de chacun et chacun en offrant plus de postes au mouvement.

Alain Galan



CARRIÈRES

CLASSE EXCEPTIONNELLE : UN DÉBOUCHÉ DE CARRIÈRE

Par
Alain Galan



Un débouché de carrière ?

Créée au 1^{er} septembre 2017 dans le cadre du PPCR, la classe exceptionnelle constitue un débouché de carrière qui ouvre la voie à une rémunération à l'échelle-lettre B (indice 1067) pour les professeurs agrégés, et à l'échelle-lettre A (indice 972) pour les professeurs certifiés, les CPE et les Psy-EN et permet de dépasser les plafonds des carrières actuelles : indice 967 pour les professeurs agrégés et indice 793 pour les professeurs certifiés, les CPE et les Psy-EN.

Le volume des promotions à la classe exceptionnelle sera porté en sept ans à 10 % de l'effectif de chaque corps (ce qui équivaut à plus de 40 % des effectifs actuellement en hors-classe), selon les étapes suivantes : 2,51 % par an de 2017 à 2019, puis 0,61 % par an de 2020 à 2023.

Si cette création ne correspond pas aux revendications du SNES-FSU concernant les carrières, le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun puisse en bénéficier avant son départ en retraite, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe.

Née de la revalorisation de 1989, la hors-classe, initialement prévue pour 15 % des effectifs, est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 25 % de chaque corps : c'est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action dans les Commissions Administratives Paritaires. Pour ces deux opérations de carrière, classe exceptionnelle et hors-classe, le SNES-FSU a obtenu un barème national qui permettra d'amoindrir les arbitrages locaux. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous.

Des modalités d'accès contestables

La classe exceptionnelle est accessible selon deux modalités ou viviers :

Vivier 1 (80% des promotions) : collègues étant au moins au 3^{ème} échelon de la hors-classe (2^{ème} échelon pour les professeurs agrégés) et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins huit ans dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières (éducation prioritaire ; enseignement supérieur -CPGE, DCG, STS, DSAA-DMA, PRAG, PRCE- ; DCIO ; DDFPT (ex-chef de travaux) ; formateur académique (CAFFA). Il est obligatoire de faire acte de candidature, l'administration n'étant pas en capacité de connaître les différentes affectations des personnels qu'elle emploie !

Vivier 2 (20% des promotions) : concerne tous les collègues placés au dernier échelon de la hors-classe (pour les professeurs agrégés : au dernier chevron). Il n'est pas nécessaire de faire acte de candidature : chaque situation sera automatiquement examinée. Les volumes de promotion et les modalités d'accès sont calquées sur les pratiques managériales en vogue et créent, de fait, des inégalités entre les disciplines, les genres et les corps, ce que le ministère reconnaît lui-même.

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi. C'est notamment une condition impérative pour une réelle revalorisation de la fin de carrière des profes-

seurs agrégés. Enfin, le SNES-FSU sera particulièrement vigilant à ce que les promotions tiennent compte, dans chaque corps, de l'équilibre femmes/hommes.

Campagne 2017

Avant le début de cette campagne, le SNES-FSU s'est fixé deux objectifs : promouvoir les collègues les plus anciens dans la carrière (6^{ème} échelon pour les certifiés, CPE et PSY-EN, 4^{ème} échelon et 3 ans d'ancienneté pour les agrégés) car ce sont eux qui tirent de cette promotion un bénéfice financier immédiat et maximal et les collègues les plus proches de la retraite. En effet, le nombre d'emplois de classe exceptionnelle étant contingenté à 10% des effectifs du corps, il convient d'assurer le mieux possible la « rotation des promotions » de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions. Promouvoir à 45 ans un collègue à la classe exceptionnelle, quels que soient ses mérites, c'est utiliser un emploi de classe exceptionnelle pendant près de 20 ans alors que cet emploi, sur cette période, permettrait de promouvoir une dizaine de collègues. Ces deux objectifs constituent la boussole de l'action des élus du SNES-FSU dans les différentes Commissions Administratives Paritaires.

Synthèse des CAPA 2017

Corps	Agrégés		Certifiés		CPE		PSYEN	
	V1	V2	V1	V2	V1	V2	V1	V2
Candidats	93	177	183	660	10	38	7	12
Nommés ou inscrits	37	17	121	35	7	2	2	1

Campagne 2018

Les volumes de promotions pour cette campagne seront les mêmes que ceux de 2017 auxquels s'ajouteront les emplois de classe exceptionnelle libérés par les collègues partis en retraite.

Pour le vivier 1, à la lumière du bilan de la campagne 2017, le ministère a consenti des assouplissements des conditions de recevabilité.

Éducation prioritaire : est prise en compte comme année pleine toute année effectuée avec au moins 50 % du service dans un des établissements relevant de la liste ministérielle. Pour les TZR (et les anciens TA ou TR), les affectations à l'année (AFA) sont prises en compte dans les mêmes conditions.

Formateurs académiques : les années sont prises en compte quelle que soit la quotité de service effectuée dans l'année.

Exercice en STS : Les services effectifs complets sont désormais pris en compte, et non plus seulement les affectations sur poste spécifique (fournir les états VS correspondants).

Calendrier des CAPA

Les élus SNES-FSU assureront dans les CAPA la représentation des collègues avec les mêmes objectifs qu'en 2017.

Corps	Agrégés	Certifiés	CPE	PSYEN
Date	29/06/18	02/07/18	21/06/18	03/07/18